

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 MAI 2021

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 13

-votants 13

L'an deux mil vingt et un, le 31 mai à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, dans la grande salle du centre polyvalent, après convocation légale faite le 25 mai 2021.

Étaient Présents : Madame Véronique BLAISON, Madame Danièle CAQUARD, Madame Hélène DUBAUX, Monsieur David GARDELLI, Madame Corinne GOVERNO, Monsieur Jérôme GUICHARD, Madame Marie-Agnès KLINGELSCHEMITT, Madame Mireille LESSIEU, Monsieur Joël MARTEL, Monsieur Arnaud PETRY, Madame Fanny ROBILLOT, Monsieur Claude THOMAS, Monsieur Hervé VALANTIN.

Étaient Absents : Monsieur Matthieu PATARD, Monsieur Hervé VOIDEY.

Monsieur Jérôme GUICHARD a été élu secrétaire de séance.

20210531/001 - Communauté de communes Seille et Grand Couronné : prise de compétence mobilité

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2021, du conseil de la communauté de communes de Seille et Grand Couronné, relative à la prise de compétence « organisation des mobilités » ;

DÉCIDE

D'émettre un avis favorable, à l'unanimité, au transfert de la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes de Seille et Grand Couronné.

20210531/002 - Syndicat départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) : reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour la période 2021/2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDE54 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 97 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SDE54 du 17 mai 2021, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusque 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes à 97 % du produit réellement collecté sur son territoire,

Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SDE54 un reversement de la TCCFE à hauteur de 97 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le reversement, de 97 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SDE54 sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SDE54 ;

PRECISE que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

20210531/003 - Subvention foyer rural d'Eulmont dans le cadre du festival « Valises et Cacahuètes »

Monsieur le Maire explique que le Foyer Rural d'Eulmont organise un festival samedi 10 juillet 2021.

Vu l'ampleur exceptionnelle de cette manifestation, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 300 € au Foyer Rural d'Eulmont pour l'organisation du festival « Valises et Cacahuètes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 € au Foyer Rural d'Eulmont dans le cadre du festival « Valises et Cacahuètes ».

20210531/004 - Bons scolaires

Pour la rentrée de septembre 2021, Monsieur le Maire propose la reconduction des bons attribués pour une participation aux dépenses de fournitures scolaires pour un montant de 20 € pour chaque élève entrant en 6^{ème} et jusqu'à l'âge de 18 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une somme de 20€ pour chaque élève entrant en 6^{ème} et jusqu'à l'âge de 18 ans.

20210531/005 - Contrats périscolaire

Monsieur le Maire explique que la fin de l'année scolaire approche et que les entretiens de fin d'année sont en cours. Il propose donc de l'autoriser à recruter un ou plusieurs animateurs en fonction du nombre d'enfants inscrits au périscolaire à la rentrée de septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter un ou plusieurs animateurs en fonction du nombre d'enfants inscrits au périscolaire à la rentrée de septembre 2021.